

PREFACE

SECURITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Les deux termes ainsi proposés à l'analyse et à la réflexion de la mission FNEP 2000-2001 sont si présents dans nos lectures et dans nos conversations quotidiennes qu'ils suggèrent la facilité des choses familières.

Pourtant l'expérience qu'à vécue le groupe n'est pas celle d'une telle facilité ! Bien sûr, le rapport n'a pas à rendre compte des événements personnels qui ont réduit l'effectif initial de 9 à 7. Par ailleurs, la disponibilité de chacun face à des obligations professionnelles maintenues a été encore entamée par l'actualité (situation à la SNCF pour les uns, mutations professionnelles pour les autres, ces dernières ayant concerné les responsables eux-mêmes de la Fondation !)

C'est dire à quel point le résultat atteint a demandé de toutes parts efforts et bonne volonté. Au nom des « missionnaires » je peux dire ici la reconnaissance qui est due aux équipes dirigeantes de la FNEP qui se sont passé le relais pendant cette période. Cette pensée a la forme d'un hommage à l'égard du président Gilbert Rutman qui encore accueillait cette promotion et dont nous venons d'apprendre la disparition.

Je veux aussi souligner comment chacun, au sein de la mission, a su aller au-delà de sa vue personnelle des choses pour inclure sa contribution propre dans une présentation générale collectivement débattue. Le « mentor » est heureux de porter témoignage de cet effort méritoire et fécond.

Le travail ainsi réalisé met en œuvre la méthode depuis tant d'années éprouvée par la Fondation : comptes-rendus d'analyses de terrain en France et à l'étranger (dans l'ordre chronologique : Union Européenne à Bruxelles, Etats-Unis, Pologne, Hongrie, Brésil, Espagne et Grande-Bretagne) à la faveur de visites en entretiens variés dont l'annexe donne la mesure. Eloigné de l'analyse universitaire ou du Livre Blanc un tel travail vaut pour les idées générales qu'ont inspirées à des cadres confirmés mais non-spécialistes de la sécurité (ni policiers, ni gendarmes, ni chargés de la sécurité dans l'entreprise) l'observation, l'enquête et les comparaisons sur les rapports entre la sécurité et le développement économique.

Le plan retenu met en valeur la difficulté d'établir, et plus encore mesurer, les corrélations entre insécurité et développement économique.

Cela tient bien sûr à la fragilité et à l'hétérogénéité des critères et instruments d'évaluation concernant ces deux données et qui conduisent d'ailleurs à une relative indifférence des entreprises à l'égard de l'insécurité, si du moins on en juge par la place que donnent aux problèmes de l'espèce les décisions et la politique de l'entreprise.

Plus forte bien sûr est la perception de l'insécurité au niveau des « territoires » qu'il s'agisse de la France ou des pays visités. Le vocabulaire lui-même traduit la prééminence de cette approche « territoriale » : *quartiers sensibles*, *contrats locaux* de sécurité, *zones franches*, etc. Au demeurant les entreprises, quant à elles, réagissent à l'insécurité différemment selon leur taille ou leur activité (petits commerces, transports en commun, grands groupes de distribution, entreprises de réseau)

Ainsi les auteurs du rapport peuvent-ils constater que les politiques mises en œuvre relèvent plus évidemment d'une « ambition sociale » que d'une motivation spécifiquement économique.

Initiatives françaises et exemples étrangers révèlent les succès inégaux du nouveau partenariat entre pouvoirs publics et entreprises dans la lutte contre l'insécurité. L'appropriation par les forces de police de formes du management inspirées par le secteur marchand trouve ses meilleures illustrations dans certains pays : Etats-Unis, Espagne, alors que la sécurité privée peut aller jusqu'à constituer un secteur économique en plein développement même s'il requiert un « encadrement » sans faille. Enfin les formes nouvelles de l'insécurité : violences urbaines, émeutes générales ou localisées ; le risque terroriste, le développement de l'économie clandestine etc contribuent à susciter dans l'entreprise une démarche spécifique de sécurité (sur le modèle « qualité » des années 80) qui implique de plus en plus une formation en matière de sécurité telle que l'Institut des Hautes Etudes de la Sécurité Intérieure peut l'assurer. (I)

Dans un deuxième temps, les « missionnaires » ont tenu à appréhender les perspectives du sujet. C'est ainsi que le développement de l'informatique ouvre à la délinquance économique un champ élargi : à la variété des menaces doit répondre une sécurisation diversifiée. Par ailleurs, les risques géopolitiques liés aux marchés émergents sont très inégaux selon les pays et leur histoire (exemple des anciens pays de l'Est). Ces risques, que soulignent si spontanément les responsables locaux rencontrés par la Mission, posent, y compris sur le plan moral, le problème des règles du jeu ou des adaptations acceptables pour accéder à ces marchés. Là encore il y a nécessité d'une formation accrue des personnels concernés et de l'appui des services spécialisés dont disposent les pouvoirs publics. (II)

L'analyse détaillée de tous ces points non seulement recensés mais aussi minutieusement examinés, tant en France qu'à l'étranger, conduit en manière de conclusion à des préconisations qui, bien sûr, n'ont pas la rigoureuse précision de projets de loi ou de décrets ! Elles suivent cependant un ordre de complexité croissante qui ne s'identifie pas à un rendement croissant ! Depuis quelques règles élémentaires d'organisation propres à l'entreprise jusqu'aux mesures qui s'adressent, de l'extérieur, aux entreprises ou aux collectivités locales. Ces mesures visent aussi les modifications institutionnelles, internes ou internationales, depuis le pouvoir des maires et le rôle des administrations (justice, éducation nationale, intérieur, affaires sociales etc) jusqu'aux domaines nouveaux de la coopération internationale, à commencer par l'Europe.

Au gré de ce parcours accompli par la mission dans le sujet des relations réciproques entre développement économique et sécurité et dont seuls quelques repères viennent d'être signalés, une conviction forte se dégage : les pouvoirs publics ont vocation, avant tous autres acteurs, à assumer une responsabilité éminente en la matière. Cela est conforme à la nature des choses comme à l'attente de l'opinion. Pour autant, la sécurité ne peut procéder que du concours de tous les citoyens. De plus en plus elle est œuvre commune de tous : Etat dans toutes ses composantes, collectivités, entreprises, associations diverses, parents et éducateurs etc. En un mot, la véritable efficacité ne sera atteinte que grâce à une prise en compte générale faisant de la sécurité le produit d'une « citoyenneté » à sans cesse affermir. Telles étaient bien les conclusions du colloque de Villepinte en octobre 1997 prolongé en 1999 à La Villette par les « assises de la formation et de la recherche dans la police nationale ».

Actuellement, un tel objectif est éminemment consensuel. Un jour le Président de la République, évoquant devant les membres du corps préfectoral leur mission prioritaire en matière de sécurité, décrit « la chaîne de solidarité à laquelle aucun maillon ne doit manquer » (organismes sociaux, responsables éducatifs, police, gendarmerie, parquet, protection judiciaire de la jeunesse). Un autre jour, le Ministre de l'Intérieur, dans une déclaration à la presse, en appelle à une « mobilisation collective » au profit de la sécurité. Il en détaille les modalités : police sur le terrain et disposant de moyens accrus (cf. textes sur la « sécurité quotidienne »), collaboration entre policiers et magistrats spécialement face aux débordements des « bandes » de mineurs récidivistes, participation spécifique des collectivités locales (réhabilitation de l'urbanisme dégradé, mixité sociale, soutien aux associations de médiation etc).

A n'en pas douter, une telle concordance des convictions et une telle convergence des objectifs en la matière constituent le plus sûr gage du meilleur traitement du problème de sécurité.

Tant il est vrai que celui-ci relève d'une conscience répandue chez tous les responsables et acteurs de la vie individuelle, familiale, collective qu'elle soit économique, culturelle ou sociale. En un mot, c'est l'affaire d'une conscience de citoyen avec son véritable défi : être au service de plus de liberté vraie.

Alain OHREL